



Le Conquet, le 22 décembre 2009

LETTRE AUX ADHERENTS

Objet : Position de l'APPC vis à vis de la FNPPSF

Notre association est affiliée à la fédération. Mais seulement 45 membres, sur environ 110, cotisent personnellement (11€).

Lors des votes, chaque association « pèse » le nombre de voix correspondant au nombre de cotisants. L'APPC n'a donc pas beaucoup de poids relativement à bien d'autres associations.

De plus, ne faut-il pas aider réellement la fédération pour les actions qu'elle conduit en s'engageant davantage individuellement et ne pas rester essentiellement « spectateurs ».

Lors de l'AG, le 02/08/08, Jean KIFFER, président de la Fédération Nationale des Pêcheurs Plaisanciers et Sportifs de France (FNPPSF), nous a présenté le travail de la fédération.

Les points essentiels abordés ont été :

- **L'action des commissions spécialisées** : sécurité, environnement, infrastructures portuaires, gestion du littoral, protection de la ressource, pêche en bateau, pêche à pied.
- **Les menaces** : lobbies pêche et aquaculteurs, lobbies environnementalistes, évolution de la réglementation française et européenne.
- **La représentation des plaisanciers**
 - **au niveau national** et départemental, le CD 29, par son président, Paul VINAY, est impliquée dans la défense des intérêts des plaisanciers de l'Iroise, via le comité de gestion du parc marin et différents groupes de travail.
 - **au niveau européen** : DG 14 à Bruxelles

Les adhérents présents ont pu apprécier et de nombreuses questions ont été posées.

Le texte complet de l'exposé se trouve sur le site de l'APPC

La Fédération, grâce à des actions très énergiques auprès des instances gouvernementales, a jusqu'ici réussi à éviter le permis de pêche et la limitation du nombre de prises.

Actuellement les restrictions des règles de pêche semblent sans évolution pour la plaisance. Il semblerait que la Charte soit signée à mi-janvier 2010.

Je vous engage à vous connecter sur le site :

http://fnppsf.fr/derniere-minute_fichiers/v3_slide0001.htm , et de prendre le chapitre : « dernière minute »

Il paraît donc particulièrement utile de l'aider dans ses actions, afin de défendre au mieux les activités des pêcheurs plaisanciers, qui sont la cible d'attaques répétées. C'est notre futur qui est en jeu.

La FNPPSF est aujourd'hui, le seul organisme ayant un poids suffisant et qui est assez structurée pour défendre nos intérêts de pêcheur plaisancier, au niveau de l'Etat français et de Bruxelles.

Un premier pas pour l'aider est d'y adhérer à titre personnel.

Si vous êtes dès à présent convaincu de la nécessité de cette adhésion le coût est de 11 € et en retour vous bénéficierez notamment de la revue trimestrielle « Pêche Plaisance », très intéressante, éditée par la fédération, ainsi que de **l'accès à des services assurances**, support juridique, conseils techniques.

Ces **11€ de cotisation supplémentaire sont à mettre en balance** avec dans l'autre plateau un permis que certains opposants aux plaisanciers voudraient de plusieurs centaines d'euros (afin de payer la structure de surveillance qui serait à mettre en place) et une amputation notoire de nos libertés.

Ceci n'exclut pas nos actions avec notre veille permanente concernant les évolutions du PNMI avec des menaces restrictives sur nos loisirs, et celles de l'ADVILI, qui dispose aussi d'un siège au conseil de gestion du PNMI.

Pour le conseil d'administration de l'APPC,
Le président

Alain BRENTERC'H